



LA VRAIE FORCE DES PROFESSIONNELLES EN SOINS



• MÉMOIRE •

Présenté dans le cadre de la
Consultation publique sur la
Stratégie d'action jeunesse 2005-2008

par le Comité Jeunes de la Fédération
des infirmières et infirmiers du Québec +
(30 août 2005)



CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2005-2008

PAR LE COMITÉ JEUNES

**DE LA FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS
DU QUÉBEC PLUS (FIIQ +)**

JUIN 2005

AVANT-PROPOS

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ+) est une fédération syndicale qui regroupe à ce jour plus de 50 000 professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires, et ce, partout au Québec. Plus de 91 % de ses membres sont des femmes. Les jeunes, qui représentent 14 % des membres au sein de la fédération, occupent une place importante dans notre organisation. Ainsi, un Comité Jeunes créé en 2001, reflète désormais les différentes catégories professionnelles de la FIIQ+ (depuis juin 2005) et a pour mandat notamment d'éclairer la Fédération sur la réalité de nos jeunes en tant que professionnelles, femmes et citoyennes.

La FIIQ a toujours participé activement aux diverses consultations qui ont marqué le Québec dans le domaine de la santé et des services sociaux. Particulièrement interpellée par la consultation publique sur la jeunesse québécoise, la Fédération a mandaté son Comité Jeunes afin qu'il se penche sur le document *Stratégie d'action jeunesse 2005-2008* et qu'il fasse part de ses commentaires au gouvernement en ce qui concerne les politiques qui touchent de près ou de loin la jeunesse.

Le Comité fera donc part de sa vision en commentant les propositions faites dans le document du gouvernement, à l'exception de l'orientation 5, et présentera des commentaires soulevant certains aspects qui ne sont pas abordés dans le document ainsi que certaines questions qui revêtent une importance capitale pour le Comité Jeunes de la FIIQ+.

COMMENTAIRES PRÉALABLES

À l'issue du Sommet du Québec et de la jeunesse, le Parti Québécois instaurait une Politique québécoise de la jeunesse en 2001 : *«il s'agira de la première Politique jeunesse au Québec qui permettra de dégager une vision globale à l'égard de la jeunesse à laquelle l'ensemble des principaux acteurs de la société civile et du gouvernement seront associés»* déclarait, à l'époque, M. Legault. Issu de cette politique, un *Plan d'action jeunesse 2002-2005* a été déposé par le gouvernement, dont voici un rappel :

- assurer la continuité des services aux jeunes avec une enveloppe totale de 6,5 M \$ sur 3 ans qui devait être investie;
- soutenir l'engagement des jeunes des régions avec un Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) qui visait à appuyer le développement de projets locaux et régionaux avec une enveloppe de 5,0 M \$ attribuée à ce fonds en 2003-2004 et qui devait être portée à 10,0 M \$ en 2004-2005; à ceci s'ajoutait la création de forums jeunesse qui devaient se partager une enveloppe de 1,7 M \$ sur 3 ans pour se doter des ressources spécialisées nécessaires à la gestion du FRIJ;
- renforcer le contact jeunesse en investissant 600 000 \$ sur 3 ans au développement d'un portail jeunesse Internet. Les forums devaient recevoir une somme de 2,25 M \$ sur 3 ans pour financer cette activité.

Devant la nouveauté et le caractère stratégique d'une telle politique, le Comité Jeunes de la FIIQ+ attendait au moins que soit dressé, par le gouvernement actuel, un bilan des réalisations et des investissements du précédent plan d'action avant de redéfinir un nouveau plan d'action qui s'avère déterminant pour les jeunes et l'avenir de la société québécoise. Rappelons à ce titre les paroles mêmes du Premier Ministre Jean Charest qui préconisait ce principe, lors du discours inaugural de la 37^e législature : « [...] Dans les mois qui vont suivre, nous allons faire ce qui ne s'est jamais fait de façon sérieuse et structurée. Nous allons passer en revue l'ensemble des ministères, sociétés d'État,

organismes publics et parapublics, ainsi que l'ensemble des programmes qu'ils administrent [...] ».

Ainsi, le Comité Jeunes de la FIIQ+ se questionne sur la volonté du gouvernement actuel de prendre en considération ces stratégies d'action jeunesse 2005-2008. D'autant plus que le processus de consultation débute à un moment pendant lequel il est difficile pour les jeunes, en grande majorité étudiants et en fin de session, de pouvoir répondre de façon sérieuse à une consultation aussi déterminante pour leur avenir. Le Comité de la FIIQ+ s'inquiète donc de ce déficit démocratique significatif ainsi créé à l'égard des jeunes.

RÉPONSES AUX QUESTIONS SOULEVÉES DANS LES CINQ ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION

Le Comité Jeunes de la FIIQ+ croit plus que jamais que des efforts soutenus devront être mis de l'avant afin d'assurer une relève en santé qui soit engagée dans la société. Les jeunes que nous représentons sont à 91 % des femmes, issues des milieux collégial et universitaire. C'est en tant que professionnelles de la santé que nous privilégions une approche axée sur la santé de la population. Dans une perspective de santé globale, le Comité Jeunes préconise une approche basée sur les déterminants sociaux, culturels et économiques de la santé. En effet, bien que cette consultation ne soit pas exclusivement orientée sur la santé, nous croyons qu'une telle approche permet d'appréhender les orientations qui favorisent l'essor et l'épanouissement de la jeunesse de façon globale.

Voici les douze déterminants de la santé répertoriés par l'Agence canadienne de la santé (2005) : le niveau de revenu et la situation sociale, les réseaux de soutien sociaux, le niveau d'instruction, l'emploi et les conditions de travail, l'environnement social, l'environnement physique, les habitudes de vie et les compétences d'adaptation personnelle, le développement sain durant l'enfance, le patrimoine biologique et génétique, le service de santé, le sexe et la culture.

Par ailleurs, le Comité Jeunes de FIIQ+ désire réaffirmer le postulat de responsabilité collective en matière de politique à l'égard des jeunes. En effet, loin de nier la responsabilité des familles et des individus, nous croyons que le rôle de l'État s'avère déterminant en matière de leadership, d'orientations politiques et d'action sociale, rôle dont on ne peut faire abstraction sous peine de mettre en échec toute volonté de soutenir et d'encourager les jeunes.

ORIENTATION 1 : AMÉLIORER LE SOUTIEN OFFERT AUX JEUNES

Selon, l'Agence de santé publique du Canada (2005), l'amélioration de la santé est en lien avec l'appui reçu par la famille, les amis et par la collectivité. De tels réseaux de soutien sociaux se révèlent d'une importance capitale pour permettre aux individus de résoudre leurs problèmes et de faire face aux difficultés de la vie. Cela permet également aux individus d'avoir une prise et une influence sur leurs conditions de vie et leur avenir. Pour les jeunes, ce type de réseaux de soutien est particulièrement déterminant et fait «la différence» en ce qui concerne les chances de réussite personnelle, professionnelle et sociale. Il est donc essentiel, que ce soit par l'intermédiaire de la famille, du tissu social ou bien des collectivités (écoles, ressources médicales, etc.), que soit garanti le soutien dans un premier temps, et son amélioration ensuite. Trop de jeunes individus ainsi que leurs familles se trouvent confrontés à des enjeux qui vont au-delà de leurs capacités et de leurs ressources. L'État doit donc pallier et favoriser ces soutiens par divers moyens dont un revenu minimum garanti pour les plus démunis, des mesures sociales appuyant les familles et l'éducation des enfants dont, entre autres, le maintien de services de garde financés par l'État, des logements à loyer modéré et le financement adéquat d'un système d'éducation, pour ne nommer que ceux-là.

Comment favoriser le renforcement des liens intergénérationnels?

Bien plus que renforcer, il faut dès maintenant établir et renforcer des liens entre les jeunes et leurs aînés. Les personnes âgées, par exemple souvent associées à des

stéréotypes négatifs relatifs à la dépendance économique et organisationnelle, ont beaucoup à partager avec les jeunes et peuvent devenir des modèles et des sources d'inspiration. Des liens intergénérationnels doivent être créés et valorisés. Par exemple, l'intégration des personnes âgées dans les milieux de vie telles que les maisons d'enseignement peut favoriser la création de ces liens. Le renforcement des liens intergénérationnels peut s'adapter dans plusieurs sphères de notre société, tant sur le plan scolaire, personnel que professionnel. Ainsi, des mécanismes de transmission et de valorisation du savoir et de l'Histoire doivent être institutionnalisés aussi bien au sein des organismes d'État que dans les autres sphères de la société.

Le Comité Jeunes de FIIQ+ est particulièrement interpellé par cette problématique de création des liens intergénérationnels. En effet, l'inversion de la pyramide démographique conjuguée aux effets de politiques de restrictions budgétaires sur la main-d'œuvre du secteur de la santé qui ont favorisé des départs à la retraite massifs dans la dernière décennie, mettent en péril cette création de lien entre les générations. D'ici 15 ans, selon Louise Jean (2005), il y aura une pénurie d'environ 17 000 infirmières dans le réseau de santé québécois, ce qu'il faut combiner à un départ massif à la retraite d'environ 2 000 effectifs par année. Ainsi, un grand nombre de personnes compétentes quitteront le marché du travail, et ce, dans tous les secteurs d'activités économiques du Québec. Or, hormis quelques initiatives ponctuelles, la transmission du savoir et des connaissances repose sur des volontés individuelles plutôt que collectives. De plus, les conditions de travail ne permettent pas aux professionnels d'assumer ce rôle au risque non seulement qu'un fossé se creuse, mais aussi que de graves manques soient créés. Ne pas mettre en place des mécanismes de transmission serait en fait accepter que l'expertise soit perdue, obliger les jeunes à travailler dans des conditions qui mettent en péril la qualité de leur travail faute d'expertise et risquer qu'ils quittent leur profession.

Le mentorat peut-il être un moyen à privilégier pour renforcer les liens intergénérationnels? Si oui, comment le développer?

Le mentorat est l'une des voies à instaurer pour renforcer et créer des liens intergénérationnels. Par exemple, les personnes qui sont à quelques années de leur retraite devraient être mentors pour les nouveaux arrivés dans leurs milieux de travail. Ces échanges favorisent la transmission du savoir, des connaissances et des expériences et renforcent les liens entre les individus. Les milieux de travail doivent, comme nous le disions précédemment, non seulement affirmer de telles volontés, mais aussi fournir les ressources pour implanter et valoriser le mentorat. Une réelle volonté politique et collective de changement doit être initiée dans la création de ce type de liens qui ne peut être seulement basé sur le hasard des seules volontés individuelles. Des conditions de rétention à l'égard des personnes pouvant jouer ce rôle de mentor doivent être offertes.

CHOIX STRATÉGIQUE : assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes

Comment assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes?

Il existe une multitude de programmes qui sont destinés aux jeunes au sein du gouvernement. Cependant, plusieurs jeunes et plusieurs intervenants s'y sentent perdus. Il faut donc trouver un moyen de centraliser l'information et de diriger adéquatement tout le monde au bon endroit.

Il est donc de la responsabilité des services publics de centraliser des portails d'information qui rejoignent les jeunes à travers différents médiums (informatique, papier, téléphonique, etc.). En effet, miser par exemple uniquement sur les sites Internet, serait exclure qui n'a pas accès à ces services. Ensuite, plusieurs étapes doivent être systématisées : disponibilité et diffusion de l'information; accessibilité et

disponibilité des services. Étapes qui réclament volonté et moyens de la part des pouvoirs publics.

D'autre part, les services destinés aux jeunes relèvent dans certains cas d'initiatives communautaires qui doivent être encouragées, mais aussi coordonnées avec les services fournis par le biais du gouvernement. Ainsi, pourquoi ne pas profiter de structures déjà en place, comme par exemple les CLSC ou les centres jeunesse pour instaurer de vrais mécanismes de coordination et d'orientation des services destinés aux jeunes. Ainsi, la collaboration entre les différents ministères, comme le ministère de la Santé et le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, doit être aussi envisagée afin d'assurer non seulement une coordination, mais aussi porter une vision commune.

ORIENTATION 2 : AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES JEUNES

CHOIX STRATÉGIQUE : favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie

Comment mieux soutenir les milieux de vie dans leurs efforts pour favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie chez les jeunes?

Une approche de santé axée sur les déterminants de la santé tient compte d'un éventail de facteurs liés aux environnements social, économique et physique qui influent directement ou indirectement sur la santé (Frankish, 1996). Ainsi, l'acquisition de saines habitudes de vie tout au long de l'enfance ne repose pas uniquement sur la volonté des individus et des familles, mais aussi sur d'autres facteurs comme l'alimentation disponible, le revenu garanti, les ressources permettant de faire de l'activité physique, la culture, entre autres. De la petite enfance jusqu'à l'adolescence, les jeunes sont exposés à divers facteurs qui auront un impact négatif ou positif sur leur santé. Par exemple, de nombreuses études aussi bien nord-américaines qu'européennes, établissent une corrélation entre obésité, pauvreté et mauvaise alimentation. Ainsi dans ce domaine, l'approche préventive plutôt que curative doit être privilégiée, chapeauté

par l'intervention de l'État ainsi que par des politiques de santé publique. Devant certains phénomènes endémiques, comme par exemple l'obésité, un système de vigilance pourrait être instauré. Ce qui sous-entend une veille active, de la part de la santé publique et des différents secteurs interpellés dans les autres ministères, mais aussi des politiques et des programmes pouvant répondre aux problèmes soulevés.

Comme professionnelles qui œuvrent dans le système de santé québécois, il est clair que le Comité Jeunes de la FIIQ+ favorise d'emblée la prévention mais aussi réitère que soit renforcé le volet curatif. À ce titre, le dépistage systématique dans les milieux à risques, par le biais des CLSC, garderies, écoles et autre institutions doit être fait. Par ailleurs, les CLSC ont démontré une grande capacité à établir des programmes en partenariat avec les milieux de vie, démarches qu'il faut promulguer et financer.

Par ailleurs, d'autres mesures prises en charge par la communauté comme l'augmentation des plages horaires d'éducation physique dans nos écoles primaires et secondaires; les cafétérias santé et les milieux de vie sans fumée doivent être valorisés dans les écoles.

ORIENTATION 3 : FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES

CHOIX STRATÉGIQUE : développer des liens étroits entre les établissements d'enseignement et les milieux de vie

Quelles nouvelles façons de faire, quels partenariats pourraient être envisagés pour mettre sur pied des solutions adaptées aux différents milieux de vie qui répondent aux besoins des jeunes et qui favorisent leur réussite éducative?

Avant d'envisager de nouveaux partenariats, le Comité Jeunes de FIIQ+ croit qu'il est nécessaire, voire prioritaire, de consolider les initiatives publiques déjà en place. En effet, la question posée ci-dessus, sans qu'elle soit énoncée clairement, soulève un autre questionnement, à savoir la participation du secteur privé dans l'éducation, ce qui

appelle implicitement à considérer le mode de financement de l'éducation. Or, le financement de l'éducation se fait soit par le biais des taxes et des impôts, soit par le financement privé et individuel. La Commission des États généraux sur l'éducation avait conclu en 1996, après plusieurs mois d'enquête, que la part du financement privé en provenance des parents devait être augmentée pour compenser le déficit créé par la diminution du financement public accordé aux établissements subventionnés de ce réseau. Financement qui depuis 1993, fait du Québec la province qui soutient le plus son réseau d'écoles privées (Le Devoir, Marie-Andrée Chouinard, déc. 2004). Il nous apparaît donc hasardeux d'engager des initiatives sur des voies nouvelles qui ne permettraient pas de prendre en charge et de renforcer notre réseau public qui, tant bien que mal, subit des baisses de ressources et de moyens, et continue à pourvoir, malgré ces contraintes, à l'éducation des enfants québécois.

CHOIX STRATÉGIQUE : MIEUX PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Quelles actions ou initiatives devraient être mises en œuvre afin de prévenir les retards scolaires et favoriser la persévérance et la réussite éducative?

Le décrochage scolaire est une réalité sociale qu'on ne peut nier puisqu'au Québec 38 % des jeunes sont des décrocheurs. Bien plus que la conséquence de volontés individuelles, le décrochage est la conséquence de causes multiples et complexes, interaction de facteurs économiques, sociaux et familiaux, comme la pauvreté, la violence ou les problèmes de santé mentale, par exemple. Nous n'énumérerons pas les différentes définitions du décrochage scolaire, mais nous soulignerons que, selon le ministère de l'Emploi et Immigration, on a identifié que le profil des décrocheurs se retrouvait parmi des jeunes provenant des familles "défavorisées et dysfonctionnelles".

Ainsi, la cause la plus souvent exprimée, pour les jeunes filles qui décrochent est la grossesse ou le mariage. Chez les garçons, la principale raison évoquée est la difficulté d'intégration pour les jeunes issus de communautés culturelles ainsi que des problèmes de comportement. À cela s'ajoute d'autres problèmes comme l'attraction qu'exerce le

monde du travail et le besoin d'argent, les problèmes familiaux, les problèmes d'apprentissage, etc. Mentionnons au passage que le document de consultation ne fait aucunement référence à cette problématique des jeunes femmes qui doivent étudier en même temps qu'elles sont mères. À ce titre, il faut rappeler le taux de fécondité chez les jeunes filles de 14 à 19 ans qui se chiffre à une moyenne de 11,3 % au Québec, mais qui grimpe à 24,8 % pour la Côte-Nord et à 86,6 % dans le Nord-du-Québec; ces mêmes chiffres grimpent à 52,8 % pour les jeunes filles du Québec âgées de 20 à 24 ans et à 83,9 % pour la Côte-Nord et à 152,6 % pour le Nord-du-Québec (Secrétariat à la Jeunesse, estimation 2003). Les chiffres parlent d'eux-mêmes mais rappelons tout de même les conséquences de tels constats.

Les adolescentes enceintes courent un risque plus élevé de souffrir de problèmes de santé, notamment d'anémie, d'hypertension, de néphropathie, d'éclampsie et de troubles dépressifs. En outre, celles qui ont des rapports sexuels sans protection courent le risque de contracter une maladie transmise sexuellement. La grossesse chez les adolescentes a également des conséquences économiques. Avoir un enfant peut compromettre les études et, par conséquent, limiter les perspectives d'emploi de la jeune fille sur un marché du travail où l'on exige un niveau de formation de plus en plus poussé. En outre, durant les récessions du début des années 1980 et 1990, la rentrée de deux salaires en vue de maintenir un niveau de vie adéquat est devenue la norme pour la plupart des ménages au Canada. Or, les adolescentes qui ont un enfant, particulièrement celles de 15 à 17 ans, sont en général célibataires. Par conséquent, la plupart des mères adolescentes n'ont pas de conjoint qui contribue au revenu du ménage. (Statistique Canada, www.statcan.ca, 21 juin 2005)

Il faut donc prévenir en amont des problèmes, que ce soit pour les garçons ou les filles. Les milieux d'enseignement peuvent jouer un rôle non négligeable en ce qui concerne le dépistage en collaborant avec les professionnels concernés tels les infirmières, les travailleurs sociaux, les orthophonistes, les orthopédagogues, etc. Cette collaboration réclame temps et ressources adéquates. Il est du devoir du gouvernement de maintenir des programmes sociaux garants d'une redistribution de la richesse qui permette aux plus démunis de vivre décemment. À cet égard, rappelons que le Québec a été interpellé très récemment par l'ONU à propos de ses politiques sociales. Un Comité

d'experts questionnait l'impact de la privatisation du système de santé sur les groupes vulnérables et marginalisés, sur le sort des sans-abris et sur l'endettement croissant des étudiants, entre autres (Ligue des droits et libertés, communiqué, 9 juin 2005).

Le Comité Jeunes s'interroge alors sur l'efficacité d'initiatives et d'actions ponctuelles quand les politiques publiques tendent à appauvrir les plus démunis.

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

CHOIX STRATÉGIQUES : améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail et mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail

Quels projets ou actions devraient être implantés afin de mieux préparer les jeunes en vue de leur participation au marché du travail?

Quels moyens doivent être déployés pour mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail?

Selon les sociologues, l'insertion professionnelle d'un jeune est un concept intimement lié à la construction de l'identité et correspond à l'une des transitions importantes vécues durant l'existence. Selon Mansuy et al, (2001) cette période est un processus dynamique qui caractérise le passage du système éducatif à une position d'activité relativement stabilisée. Aussi, selon certains auteurs, une insertion professionnelle réussie représente la période où l'individu cesse de partager son temps entre le loisir, les études et le travail non rémunéré ou à la recherche d'emploi. Or la recherche d'un emploi est une tâche difficile surtout si l'individu n'a pas un curriculum vitae suffisamment bien garni en terme de formation académique d'une part et d'autre part,

en terme d'expérience de travail, ce qui est le cas de plusieurs jeunes qui tentent d'intégrer le marché du travail.

L'intégration du marché du travail correspond, pour le jeune, à une phase d'insertion dans le monde des adultes. Phase qui lui permettra, par la même occasion, de construire son identité professionnelle en interagissant avec les autres travailleurs, en accomplissant des tâches qui mettent en valeur les compétences, ainsi que le développement de la confiance en soi et la socialisation professionnelle. Or, les jeunes qui n'ont pas accès à une éducation adéquate devront surmonter bien des obstacles pour se construire cette identité si cruciale dans l'expression de leur personnalité. Selon Gauthier, Molgat et Sait-Laurent, (1999) l'insertion professionnelle est étroitement liée à l'insertion sociale (...), les jeunes qui quittent tôt le milieu scolaire se privent ou sont privés de ces formes de socialisation et par conséquent d'identification. Cet aspect n'est pas à négliger puisqu'au Québec, 25 % des jeunes quittent l'école sans diplôme de formation générale (Secrétariat de la jeunesse, 2001-2002).

On distingue donc plusieurs cas de figure. D'une part, certains jeunes ne détiennent pas de formation adéquate pour accéder à l'emploi et sont donc contraints au chômage ou bien à des petits boulots qui ne leur permettent pas d'acquérir une expérience de travail s'inscrivant dans un projet de carrière; d'autre part ceux qui détiennent un diplôme rencontrent des difficultés à intégrer le marché du travail, étant donné leur manque d'expérience mais aussi à cause du manque d'opportunités. L'exemple des professionnelles en soins infirmiers et cardiorespiratoires est tout à fait pertinent puisque ces professionnelles ont connu ces difficultés, particulièrement dans les années 1990. Ces professionnelles sortaient de l'école sans pouvoir obtenir des garanties d'emplois, ce qui occasionnait précarité et insécurité, ceci a aussi obligé certains jeunes à se réorienter professionnellement.

Par ailleurs, les conditions de travail que connaissent toutes les professionnelles en soins se caractérisent par leur atypisme et par le fait que ces conditions ne simplifient pas - voire même confrontent - la vie familiale dans certains cas. En effet, la présence

obligatoire au travail une fin de semaine sur deux, les jours fériés et durant les fêtes, le soir ou la nuit, et des choix de vacances en dehors des périodes de vacances scolaires rendent parfois difficile la vie de famille et la vie personnelle des professionnelles en soins. Difficultés qui peuvent s'aggraver lorsque certaines femmes se retrouvent seules à élever leurs enfants. Pour les plus jeunes cela signifie bien souvent de reporter les projets de fonder une famille. Pour certaines, cela a signifié de repenser la carrière et de retourner aux études afin de trouver un emploi qui permette d'obtenir une certaine stabilité professionnelle, d'autres choisissent des emplois plus contraignants mais mieux rémunérés.

Comment acquérir de l'expérience de travail sans pour autant occuper un emploi dans une société qui prône la compétitivité et où les employeurs ne tolèrent plus le passage obligé de l'acquisition de l'expérience et du savoir, et ne considèrent pas la conciliation travail-famille?

Le Comité Jeunes de FIIQ+ croit donc que pour qu'il y ait intégration des jeunes en emploi, il faudrait qu'il y ait d'abord possibilité d'emploi. Que ce soit pour les jeunes décrocheurs ou bien pour les diplômés. Programme d'attraction des jeunes, mais aussi programme d'intégration en emploi. Ces programmes ne peuvent être mis en place sans un leadership insufflé par l'État, qui devrait être visionnaire en la matière, mais aussi sans que les employeurs ne fassent leur part. D'autre part, qui dit programmes dit politiques internes et mesures facilitantes de la part des employeurs.

REMARQUES

Il importe pour le Comité Jeunes de FIIQ+ de participer aux consultations qui touchent de près ou de loin le présent et l'avenir des jeunes. C'est dans cet objectif que nous avons pris la peine de répondre à ce questionnaire de façon plus détaillée que ne le permettait un questionnaire électronique.

Malgré cela, nous croyons que le document de consultation sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 n'abordait que partiellement les problèmes rencontrés par les jeunes et négligeait certains aspects de la réalité des jeunes. En l'occurrence, tous les problèmes et les conséquences qu'entraîne la grossesse chez les jeunes sur leur vie, mais aussi sur la société toute entière ne sont pas abordés. Aussi, les problèmes liés à la santé mentale et à leur impact sur les individus et la collectivité ne sont que succinctement touchés. Selon le Comité Jeunes de FIIQ+, les aborder en bout de piste par le biais du suicide, c'est négliger la prévention et prendre de grands risques. Tout le volet des études post-secondaires et bien sûr, le volet du financement de la scolarité et des études ne sont pas non plus pas considérés.

C'est donc avec inquiétude que le Comité Jeunes considère cette Stratégie d'action 2005-2008 parce qu'elle aborde la politique à l'égard de la jeunesse de façon ponctuelle sur des points choisis par le gouvernement et non dans une perspective globale. Par ailleurs, chacune des questions posées n'affirme d'aucune façon la responsabilité de l'État mais confirme plutôt qu'il appartient donc aux individus de trouver des solutions à leurs problèmes. Il nous apparaît que ces choix et ces points de vue qui présentent une vision individualiste des rapports entre les individus vont non seulement à l'encontre des valeurs prônées par la FIIQ+, à savoir la solidarité collective et la redistributivité, mais aussi qu'elles ne cadrent pas dans les objectifs visés par des politiques publiques.